

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

- 1- **Décision modificative n° 1 au budget principal.**
Délibération 23-09-047 – Adoptée à l'unanimité
- 2- **Bail et fixation du loyer du nouveau commerce communal situé au 2 rue du Stade – annule et remplace la délibération N° 22-12-099 du 8 décembre 2022.**
Délibération 23-09-048 – Adoptée à l'unanimité
- 3- **Amortissements des subventions d'équipements de l'éclairage public – rue de la Bonneau et mise en lumière de l'église.**
Délibération 23-09-049 – Adoptée à l'unanimité
- 4- **Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Pommerieux pour l'année 2022/2023.**
Délibération 23-09-050 – Adoptée à l'unanimité
- 5- **Convention du réseau Chrysalide portant sur des activités sportives et culturelles organisées au profit des élèves de Prée-d'Anjou.**
Délibération 23-09-051 – Adoptée à l'unanimité
- 6- **Location salle des Loisirs – Séances de Yoga.**
Délibération 23-09-052 – Adoptée à l'unanimité
- 7- **Élaboration d'une carte communale sur la commune de Prée-d'Anjou – préservation des haies protégées dans le PLU de Laigné.**
Délibération 23-09-053 – Adoptée à l'unanimité
- 8- **Proposition de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier d'une convention de mise à disposition de matériels d'entretien des terrains sportifs.**
Délibération 23-09-054 – Adoptée à l'unanimité
- 9- **Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.**
Délibération 23-09-055 – Adoptée à l'unanimité
- 10- **Création d'emploi non permanent pour donner suite à l'accroissement temporaire d'activité – Articles L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique.**
Délibération 23-09-056 – Adoptée à l'unanimité
- 11- **Modification du temps de travail sur l'emploi dans le cadre des adjoints techniques créé au 1^{er} septembre 2022 – délibération n° 22-09-067 du 22 septembre 2022.**
Délibération 23-09-057 – Adoptée à l'unanimité
- 12- **Tableau des emplois communaux au 4 septembre 2023.**
Délibération 23-09-058 – Adoptée à l'unanimité
- 13- **Vente parcelle N° 6 du lotissement « la Charmille 4 » - annule et remplace la délibération N° 23-07-039 du 20 juillet 2023.**
Délibération 23-09-059 – Adoptée à l'unanimité